FO DGFiP
SECTION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES
L'INFO 64
Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFiP

Comité Technique Local du 17 janvier 2017
Suppressions d'emplois

Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64
au CTL du 17 janvier 2017 (DOSSIER EMPLOI)

Monsieur le Président,

Ce comité technique local traditionnellement dévolu aux questions d'emplois se réunit dans un contexte que nous pouvons qualifier de compliqué.
Il se tient dans un climat de dialogue social dégradé, le tout sur fond d'attaques politiques contre les fonctionnaires, relayées avec complaisance par les médias qui, et c'est le comble, ne suscitent pas de réaction du pouvoir en place.

S'agissant du dialogue social, que faut-il penser du projet de la Direction Générale de ne plus rembourser les frais de déplacement des élus suppléants et des experts ? !...
Cette nouvelle attaque est inadmissible, d'ailleurs peut-on encore parler de dialogue social à la DGFiP ?

Dans les Pyrénées-Atlantiques, comme ailleurs, la situation des effectifs est devenue intolérable.
Conditions de vie au travail, impossibilité d'exercer correctement les missions, difficultés pour obtenir une mutation, etc ..., la liste est longue de tout ce qui génère stress et mal être parmi les personnels. Les conséquences sont aussi lourdes que nombreuses.
Les suppressions d'emplois se poursuivent dans le cadre dogmatique du Pacte de responsabilité.
Pour 2017, alors que la DGFiP représente 5,4% des effectifs de la Fonction Publique d'État, elle devra supporter 57,42% des suppressions d'emplois. De plus, il faut subir aussi les 3 521 vacances d'emplois (2 614C et 907 B) !

Les agents en ont assez d'être encore et toujours exemplaires !

Nous voici donc réunis aujourd'hui, comme chaque année, pour le traditionnel "CTL Emplois", que l'on devrait plutôt qualifier de "CTL suppressions d'emplois".
Pour cet exercice millésime 2017, la Direction Générale a fait fort en osant écrire que les ministres avaient validé un renfort de 500 emplois pour faire face aux charges supplémentaires liées à la mise en oeuvre du prélèvement à la source (PAS).
500 ! pourquoi pas 498 ou 523 ? Ce chiffre établi à la louche est le révélateur de l'incapacité de notre Direction Générale à quantifier une quelconque charge de travail et à apporter les arguments nécessaires face aux décisions politiques !
Si la situation des services n'était pas si critique, cela pourrait prêter à sourire !...
Comment en effet, pouvoir sérieusement prétendre que des emplois non supprimés deviendraient des renforts d'emplois. La seule chose que les agents des Pyrénées-Atlantiques découvrent, c'est une nouvelle ponction de 14 agents dans le département.

Depuis sa création, la DGFiP aura perdu 17 280 emplois, la DDFIP des Pyrénées-Atlantiques 143, et les services doivent fonctionner avec des budgets en baisse constante.

Suite page 2

Suite de la page 1

Mais peut-être la direction locale estime-t-elle, tout comme pour la baisse du budget départemental, « qu'il y a des choses bien plus graves dans la vie et des choses bien plus importantes aussi ».

FO-DGFiP *a demandé à maintes reprises un arrêt des restructurations, des fermetures de postes et services au moins le temps de faire le point et d'en mesurer les impacts tant sur la population que sur les services et les personnels. En matière de réponse le moins que nous puissions dire est que nous avons été servis et même au-delà de ce que nous avions pu imaginer.*
Nous n'en finissons plus, en effet, d'assister à une accélération et à un empilement de réformes en tout genre, pas toujours conduites avec le niveau de préparation normalement attendu dans une Administration comme la nôtre et sans jamais mettre sur la table le début d'une évaluation et d'un recensement objectif des charges de travail.
Mais, nous ne sommes pas au pays des merveilles et, s'il suffisait de regrouper les services et de réduire le niveau de la dépense pour être efficace, notre Administration aurait atteint des sommets dans la satisfaction de l'usager.
Le numérique ne peut donc pas tout et le repli généralisé du réseau aboutit à l'abandon de pans entiers du territoire.

Par ailleurs, l'apprentissage se développant à la DGFiP, ***FORCE OUVRIERE*** *rappelle que le Code du Travail prévoit que les apprentis ne soient pas comptabilisés dans les effectifs des entreprises notamment s'agissant du seuil de mise en place d'un comité d'entreprise.*
Alors, minorer le volume de suppressions d'emplois en comptant les apprentis et les services civiques comme des ETPT (emplois temps plein travaillé) relève de la malhonnêteté intellectuelle.

Face à l'absence systématique de réponse concrète, face à la vacuité du dialogue social mené par l'Administration, nous avons préféré renoncer à mobiliser les agents pour une démarche qui ne peut que se révéler une fois de plus totalement inutile et démoralisante.
Cette attitude de renoncement, de fatalisme, voire de résignation de leur part ne devrait pas vous satisfaire en votre qualité de représentant de l'Administration, parce qu'elle est signe également de démotivation dans le travail, dont la qualité se détériore fortement du fait des conditions indignes dans lesquelles il s'effectue.
Cependant, attachés au respect de leur mandat accordé par les agents du département, ***les représentants FO-DGFiP 64*** *ont décidé de participer à ce CTL pour porter leur colère et leur mécontentement. C'est aussi le signe de notre attachement à un dialogue social que nous souhaitons de qualité, malgré l'action continue de l'administration pour le dégrader.*

Pour terminer, nous vous demandons donc, Monsieur le Président, de « justifier » poste par poste et service par service la localisation de toutes les suppressions d'emplois auxquelles vous avez opéré (y compris en matière de transformations d'emplois locales et de redéploiements internes), sachant que nous n'entrerons pas dans le débat de la répartition de la pénurie, cette tâche étant de votre seule compétence et surtout responsabilité.

En réponse, le Président a reconnu la difficulté d'exercer nos missions à l'heure actuelle et souligne l'exemplarité des agents du département.
Il précise, par ailleurs, que le repli du réseau ne résout rien, les souffrances et les difficultés étant les mêmes.
Il s'est refusé jusqu'à présent à cet exercice de restructurations, sauf que la situation de certains postes est telle « qu'il n'est pas raisonnable de continuer ainsi ».
Ces restructurations seront faites de manière graduelle.
Des propositions sont « remontées » le 16 décembre dernier à Paris et sont qualifiées de « larges » par la direction locale ; « beaucoup de propositions, une vingtaine, non engageantes pour le 01/01/2018 ».
Le Directeur prévoit deux ou trois opérations en 2018 concernant les Trésoreries, si la Direction Générale donne son accord. Une réponse de cette dernière est attendue pour mars/avril 2017.
Vos représentants FO-DGFIP 64 ont souligné une fois de plus l'inquiétude des agents et des services qui n'ont aucune « visibilité » sur le calendrier des éventuelles restructurations et donc sur leur devenir.

La mise en place du Centre de contact générera à terme la suppression de 3 ou 4 emplois d'accueil (vraisemblablement en 2019, car en 2018 il y a le prélèvement à la source).
Ce Centre de contact comprendra 50 agents B et C et 4 agents d'encadrement.

Le Directeur a souligné l'aspect attractif du département et espère obtenir les 54 arrivées. En tout état de cause il se refuse, si le nombre d'arrivées est inférieur, à combler la différence en ponctionnant sur les effectifs du département. Dont acte !

1 / Présentation du plan emploi 2017 (pour avis et vote) :

Le département « récupère » un emploi au pôle d'évaluation domaniale mais, en revanche, « perd » 2 emplois de vérificateurs.

En ce qui concerne la filière Gestion Publique, la Direction a tenu compte d'une part de l'impact des EPCI et d'autre part d'un « rééquilibrage » des charges, le tout en prenant en compte le nombre de titres et de mandats, indépendamment de leur complexité.
Une règle de trois a ensuite été réalisée afin de déterminer le nombre d'agents pour faire face à ces charges, sachant que, pour les Trésoreries mixtes, la Direction n'a retenu que le chiffre des agents affectés sur la mission SPL (Secteur Public Local).
Selon la Direction, ces données ont fait l'objet d'une consultation auprès des Chefs de Postes .
Elle a reconnu un « certain effet de seuil ».
Le Directeur a précisé que l'équipe de renfort serait un outil de correction pour les postes qui obtiennent une création d'emploi qui ne serait pas pourvue par une mutation.

La Direction a ensuite énuméré les postes concernés et, sur notre demande, justifié les raisons de ses choix :

- Bassin de Lacq : (-1B) : rééquilibrage des charges ;
- Arzacq : (+1B) : récupèrent de la charge de travail (EPCI) ;
- Lembeye : (-1B) : perdent de la charge de travail (gestion d'une communauté de communes) ;
- Mauléon : (-1B) : rééquilibrage des charges ;
- Nay : (+1B) : récupèrent de la charge de travail (EPCI) ;
- Oloron : (+1B) : récupèrent de la charge de travail (EPCI) + rééquilibrage des charges ;
- Orthez : (-1C) : rééquilibrage des charges ;
- TPM Pau : (0) : correctif apporté par le Directeur en séance, qui a souligné qu'il n'était finalement pas opportun de supprimer un emploi dans ce poste, eu égard à la complexité de la gestion HLM (marchés publics, mandats d'investissement, etc.) ; en conséquence, la Direction supportera la suppression d'un emploi et vraisemblablement le Service dépenses ;
- Pontacq : (-1C) : rééquilibrage des charges ;
- TPM de Bayonne :(+2C et +1B) : récupèrent de la charge de travail (création EPCI Pays Basque) ; Il est à noter que le résultat donnait 3,50 emplois à implanter, le tout arrondi à 3 par la direction.
- Cambo : (-1C) : perdent de la charge de travail (gestion d'une communauté de communes) + rééquilibrage des charges ;
- Hendaye : (-1B) : rééquilibrage des charges ;
- Saint-Jean-de-Luz : (-1B et -1C) : perdent de la charge de travail (gestion d'une communauté d'agglomération) ;
- Saint-Palais : (-1B) : perdent de la charge de travail (gestion d'une communauté de communes) + rééquilibrage des charges ;
- Ustaritz : (+1B) : rééquilibrage des charges.

Les élus FO-DGFIP 64 sont intervenus pour indiquer au Directeur que plusieurs postes (notamment des Trésoreries mixtes) allaient connaître de graves difficultés de fonctionnement. La Direction examinera leur situation, plus particulièrement en périodes d'échéances……

Pour la Trésorerie de Lescar, la Direction nous a répondu que désormais les effectifs correspondaient au rééquilibrage des charges (rappelons afin d'éviter toute confusion que le Directeur avait regretté une suppression d'emploi par le passé, pour autant, et malgré les difficultés du poste, c'est le statu quo).

<u>En ce qui concerne la filière Fiscale</u>, 1 emploi de A du PCE de Bayonne est « pris » pour être alloué au PRS.

Pour les SIP et les SIE, les critères retenus ont été le nombre d'articles par agent, le nombre de foyers fiscaux et, là où la télédéclaration en ligne a le plus marché, la « récompense » s'est traduite par une suppression d'emploi.

SIP Anglet : (-1B) : contribution proportionnelle ;
SIP Biarritz : (-1B) : contribution proportionnelle ;
SIE Anglet : (-1B) : contribution proportionnelle ;
SIP Biarritz : (-2C) : contribution proportionnelle + adaptation des charges ;
SIP Pau Nord : (-1C) : contribution proportionnelle ;
SIP Pau Sud : (-1C) : contribution proportionnelle ;
SIP-SIE Orthez : (-1C) : contribution proportionnelle ;
SIE Biarritz : (-1C) : contribution proportionnelle ;
SIE Pau Nord : (-1C) : contribution proportionnelle.

La Direction a volontairement écarté de cet exercice emplois les SPF, car ils ont subi des suppressions d'emplois par le passé, à quoi il faut ajouter le temps nécessaire à la formation d'un agent (2 ans sur place).
Cependant, et toujours selon la Direction, la mise en place de FIDJI et de diverses dispositions en accord avec les Notaires permettra à moyen terme des « gains de productivité » et donc des suppressions d'emplois.

A titre d'information, la nouvelle situation en emplois au TAGERFIP des deux SPF-enregistrement et des SIE de Bayonne et Pau Sud sera la suivante au 01/09/2017 :

SPF-Enregistrement Bayonne 1 :	1A+	2A	15B	7C
SIE Bayonne :	1A+	1A	10B	7C
SPF-Enregistrement Pau 1 :	1A+	2A	12B	11C
SIE Pau Sud :	1A+	1A	9B	3C

Résultat des votes sur les suppressions d'emplois :	FO-DGFIP 64	CONTRE
	CFDT	CONTRE

<u>2 / Questions diverses :</u>

La Direction a annoncé :

- la création d'une cellule d'assistance au sein de la Division Fiscale (animée par Mme BERTRANE), notamment destinée à piloter le recouvrement dans les Trésoreries ;

- que, dans ce cadre, M. LOURTEIGT traiterait de certaines missions fiscales, en partie pour la Trésorerie de Lescar ;

- que l'Equipe Départementale de Renfort (EDR) serait « étoffée ».

<u>Vos représentants FO-DGFIP 64 à ce CTL :</u>
Hervé LARROUQUERE (Trésorerie Bayonne CH) / Bernadette LAYRIS-VERGES (Accueil Pau-Orléans) / Christine GABARRUS (Trésorerie Hasparren) / Sylvie SERRE (SIP Anglet) / Jean BERNET (Trésorerie Oloron - expert) / Stéphane PAPE (DDFIP Pau - expert)

LA SECTION DÉPARTEMENTALE FO-DGFIP 64
VOUS PRESENTE SES MEILLEURS VOEUX POUR 2017